

*Le budget—M. Darling*

que je suppose le plus optimiste possible, prédit que dans quatre ans le nombre de chômeurs dépassera toujours le million.

● (1620)

Le budget ne prévoit rien pour redresser le bilan catastrophique du gouvernement fédéral. Il ne cache pas qu'une partie de l'endettement—entre 15 et 20 milliards de dollars—est un déficit structurel permanent. Un dollar sur quatre, dit-on, sert à payer les intérêts sur la dette nationale et d'ici à un an environ, ce sera un dollar sur trois. Le budget ne prévoit pas non plus de solution aux problèmes des personnes à faibles revenus qui n'ont pas encore 65 ans. Pour ce qui est de l'économie, les prévisions financières du budget reposent sur des hypothèses excessivement optimistes dans le cas de la croissance économique. Le gouvernement s'attend à une croissance réelle, vigoureuse et soutenue, de 4.9 p. 100 cette année et de 3.5 p. 100 l'année prochaine. Cependant, Statistique Canada nous a prévenus récemment que la reprise perdait de sa vitalité, et le Conference Board prédit une croissance de seulement 3.3 p. 100 cette année et de .3 p. 100 l'année prochaine. Ce n'est pas très optimiste. C'est significatif, car à trop forcer les pronostics de croissance, on finit par broser un tableau trop optimiste de la situation.

Les dépenses ralentissent en périodes de forte croissance, tandis que les recettes accélèrent. Ces prévisions économiques encourageantes sont attribuables pour une bonne part à deux hypothèses qui manquent de réalisme. La première, c'est que toutes les données indiquant de faibles niveaux d'investissement sont fausses; la seconde, que les épargnes sont plus faibles que jamais parce que les consommateurs dépensent pour relancer l'économie. Le budget prévoit en outre un taux d'inflation de 5.2 p. 100 cette année. Comme le taux d'inflation n'était, à la fin de 1983, que de 4.5 p. 100, on prévoit manifestement une hausse.

Que tout cela soit vrai ou faux dépend de la façon dont l'économie se comportera cette année. Probablement pour des raisons politiques, le ministre des Finances a choisi de présenter son budget, c'est évident, avant de connaître les chiffres et il a donc essayé de deviner ce qu'ils seraient. Nous ne savons même pas quelles sont les premières prévisions de croissance économique établies au dernier trimestre de 1983, et nous ne les connaissons probablement pas avant la fin du mois. L'ignorance peut bien être une bénédiction pour un ministre des Finances excessivement optimiste, mais cela fait certes du tort au simple citoyen. Le ministre a préféré fonder ses prévisions économiques sur de vieilles données, comme s'il n'avait pas remarqué que les choses tournaient mal dernièrement. Or, qui a raison? Les économistes ou le gouvernement? Personne ne le sait de façon certaine, mais pourquoi un ministère des Finances, qui n'a absolument pas su prévoir la récession de 1981-1982, ne se tromperait-il pas encore en ne décelant pas le ralentissement actuel de l'économie?

A propos de notre plus important problème, le chômage, le gouvernement fait trop peu et trop tard. Dans le dernier budget, le ministre disait que personne parmi nous ne pouvait accepter calmement qu'il y ait plus de 1.4 million de Canadiens au chômage et que nos enfants, nos parents, nos amis et nos voisins ne puissent pas trouver d'emploi. Pourtant, monsieur le Président, ce chiffre n'inclut pas les 500,000 Canadiens

qui ne sont pas comptés comme chômeurs parce qu'ils ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage et dépendent pour survivre des prestations de bien-être social ou de leurs économies et probablement d'un peu de travail à temps partiel. C'est certainement une tragédie. Cela ne dérange cependant pas le ministre assez pour qu'il fasse le nécessaire. Selon ses propres prévisions, il y aura en moyenne 1.3 million de nos amis et voisins sans travail jusqu'en 1985 et ce chiffre a été établi d'après un taux de croissance prévu qu'il estime fort optimiste. Si les membres du Conference Board du Canada et les autres économistes qui sont du même avis qu'eux ont raison, le taux de chômage augmentera au lieu de diminuer.

Comment le gouvernement a-t-il réagi à cette possibilité? Il s'est contenté d'annoncer dans l'exposé budgétaire des projets de création d'emplois et l'affectation de montants importants qui avaient déjà été promis à l'occasion d'autres annonces gouvernementales ou d'autres exposés budgétaires. Je le répète, la somme de 150 millions de dollars destinée aux emplois pour les jeunes constitue la seule injection d'argent frais.

Le déficit du ministre des Finances est pire qu'il ne le prévoyait l'an dernier. Toutefois, il n'a pris aucune mesure sérieuse pour tenter de le réduire. Dans le budget de 1983, il a prévu que le déficit diminuerait de 2.5 milliards de dollars durant l'année financière débutant en avril prochain. Il prétend ensuite que le déficit de 1984-1985 atteindra près de 29 milliards. Il prévoit maintenant que le déficit sera de l'ordre de 30 milliards de dollars l'an prochain, seulement 1.8 milliard de moins que pour l'année financière se terminant en mars. De toute évidence, le ministre des Finances s'est efforcé avec ses collaborateurs de donner à un budget immobiliste un semblant d'orientation. Mais il ne va nulle part, et c'est ce qui compte en réalité.

Que dire des impôts, monsieur le Président? Le budget ne propose aucune majoration appréciable des impôts, mais il n'était pas tenu de le faire, car le budget d'avril 1983 l'avait déjà fait. En outre, il y a des majorations différées des primes d'assurance-chômage prévues dans la structure fiscale aux termes d'une loi actuellement en vigueur. Nombre de ces impôts sont des impôts occultes et en voici quelques-uns. La taxe fédérale de vente sera majorée de 1 p. 100 pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 1984 et le 31 décembre 1988. Le nouveau taux sera de 6 p. 100 sur les matériaux de construction au lieu de 5 p. 100. Il en a déjà été question cet après-midi et cette mesure n'aidera sûrement pas l'industrie du bâtiment. La taxe sur les boissons alcooliques et le tabac passera de 12 à 13 p. 100, et celle qui frappe certains autres denrées taxables sera de 10 p. 100 au lieu de 9. A compter de l'exercice 1984, on supprime la déduction uniforme de \$100 pour les frais médicaux et, désormais, il faudra appuyer par des reçus les déductions réclamées pour les dons de charité et les frais médicaux.

Il y a aussi le crédit d'impôt pour enfants. Le seuil du revenu au-delà duquel le crédit d'impôt pour enfants est réduit de 5 p. 100 par tranche de \$100 du revenu du ménage, sera ramené au niveau de 1982, soit \$26,330. Et comme les revenus augmentent avec l'inflation, de moins en moins de contribuables y auront droit. La taxe spéciale de canadienisation est une taxe qui fait mal. Le consommateur écope chaque fois qu'il se présente à une station d'essence. Actuellement, elle est de 4c. le gallon. Au départ, ce devait être une mesure temporaire pour